

COMPTE RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 FÉVRIER 2021

Excusés : Eric MARTIN (pouvoir à Abraham MOUSSALI), Virginie PETIT (pouvoir à Isabelle BIDET) et Valérie GORISSE (pouvoir à Delphine MAZEROLLE).

Le compte rendu de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Point PLUI :

La commission a effectué deux réunions pour compléter les cartes et les tableaux fournis par le cabinet CINATOVA. Ont été indiqués les terrains pouvant être constructibles en respectant les consignes données (profondeur de parcelle limitée à 30 mètres, intégration si construction voisine distante de moins de 60 mètres...). Le camping a été classé à intérêt collectif avec terrain situé derrière. Le stade a été classé en caractère sportif et touristique. Des emplacements ont été indiqués à caractère économique pour permettre d'éventuelles constructions (garage Gautheron, scierie, MOATP...). Le travail de la commission a donc été donné au bureau d'étude qui dira ce qui est possible ou non.

Le prochain travail sera le recensement des maisons pouvant être vendues pour réparation.

Madame le Maire informe le conseil que l'entreprise PHOTOSOL viendra en avril pour présenter un projet de parc de panneaux photovoltaïques sur la commune.

Devis ADEM :

Pour rénovation des vestiaires du foot :

intérieur :

Buvette et vestiaire arbitre	526,20 €
Vestiaire équipe visiteurs	629,70 €
Vestiaire équipe Voussac	629,70 €

ces travaux comprennent la préparation des murs et plafonds (nettoyage) et l'application de deux couches de peinture mais sans la fourniture qui devra être achetée par la commune.

Extérieur :

Rénovation façade vestiaire foot	986,40 €
----------------------------------	----------

il est prévu le nettoyage des murs et des portes et l'application de deux couches de peinture sans la fourniture.

Pour camping :

Rénovation pignon gauche sanitaire	597,60 €
Rénovation façade avant sanitaire	941,40 €

pour préparation mur piquage et mise en œuvre d'un crépis ciment finition feutrée fourni par la commune.

Le conseil estime que la façade des vestiaires du foot pourrait peut-être être faite par l'employé communal et donne son accord pour les travaux intérieurs pour un montant de 1 785,60 €. En ce qui concerne les travaux au camping, les devis sont acceptés pour la somme de 1 5396 €.

Lignes directives pour budget :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal envisage de prévoir au budget 2021 :

- travaux de voirie à Chirat, Mouzelon et Doulaivre
- achat de l'immeuble place du bourg
- achat d'un véhicule
- travaux au cimetière : relèvement de tombes, création d'un ossuaire car celui existant n'est pas aux normes, création de nouveaux emplacements au columbarium, prévision de place pour indigent
- lancement de la troisième tranche du contrat de bourg

Proposition défibrillateur :

Madame le Maire présente une proposition de l'entreprise SOVIES pour l'installation d'un défibrillateur automatique avec maintenance comprise et initiation à l'utilisation pour un montant de 65 € HT par mois. L'ancien défibrillateur bénéficierait d'une prime à la conversion de 300 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal estime ce tarif un peu élevé et souhaite avoir plus de renseignements avant de prendre une décision.

Questions diverses :

- Broyeur : celui de la commune a été remis en marche mais il est quand même très usé. Madame le Maire informe les conseillers que la CUMA de la Fortune envisage d'acheter un broyeur que la commune pourrait louer. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de demander, à la CUMA de la Fortune, la possibilité d'utiliser le broyeur qui va être acheté.

- Travaux du bourg : un carottage a été effectué vers le parking de l'église. La couche de cailloux est de 10 cm alors que l'entreprise a facturé 20 cm et en dessous il a été retrouvé de l'enrobé alors que celui-ci devrait être évacué. Après en avoir délibéré, le conseil municipal envisage de faire appel à un huissier et décide de négocier avec l'entreprise.

- Containers jaunes à la Bussière : demande a été faite au SICTOM de Bayet qui va contacter le SICTOM Région Montluçonnaise qui collecte ce lieu dit.

- Agencement APC : Madame le Maire informe le conseil que contact a été pris avec les services de la poste pour effectuer un ré-agencement de l'agence postale afin de permettre la mise en place d'un bureau pouvant servir aux élus.

- Ancienne Poste : l'entreprise Barnichon est venue pour établir un devis pour réfection de la toiture et étudier le problème de cheminée avec les voisins. Le conseil décide de contacter également les entreprises LEPEE et LAURENT.

- Radars pédagogiques sur CD 46 : la communauté de communes sera relancé pour effectuer un essai avec les radars amovibles et voir si possibilité de collecter des données.